

L&G ③

Le verbe (1)

Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu.

Elle était au commencement avec Dieu.

Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle.

En elle était la vie, et la vie était la lumière des hommes.

La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue.

Il y eut un homme envoyé de Dieu : son nom était Jean.

Il vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui.

Prologue de l'Évangile de Jean

Les verbes les plus fréquemment employés en français sont les suivants :

ETRE	VENIR	CONNAÎTRE	TRAVAILLER	REVENIR
AVOIR	PRENDRE	PARTIR	ACHETER	LIRE
FAIRE	ARRIVER	DEMANDER	LAISSER	MONTER
DIRE	CROIRE	TENIR	ECOUTER	PAYER
ALLER	METTRE	AIMER	ENTENDRE	CHERCHER
VOIR	DEVOIR (V)	PENSER	RENTRE	JOUER
SAVOIR	PARLER	RESTER	COMMENCER	PARAÎTRE
POUVOIR	TROUVER	MANGER	MARCHER	ATTENDRE
FALLOIR	DONNER	APPELER (+S')	REGARDER	PERDRE
VOULOIR	COMPRENDRE	SORTIR	RENDRE	FINIR

Au moins peut-on dire que cette liste ne coïncide pas avec la présentation « pédagogique » et scolaire habituelle du français, dans laquelle le paradigme du verbe « chanter » sert de modèle et de canon régulier ! Effectivement, il faut croire que nous n'avons pas tellement de raisons d'employer ce verbe, qui, au demeurant, est un très mauvais exemple grammatical ou lexical. Chanter est la forme conjuguée du nom « chant » et non l'héritier en droite ligne du verbe latin cano, canis, canere, cecini, cantum. Chanter est donc – et la preuve est sa « régularité – un nom à l'origine à qui on fait subir une flexion « verbale » : ainsi *danser, tabler, déjeuner, sabler, saler, sucrer, ensacher, graisser, beurrer, fariner, poivrer, citronner, vinaigrer, aniser*, et, pourquoi pas, *vaniller*.²²

▪ Comment, en effet, reconnaître un « verbe » ?

■ En diachronie, un **verbe** ... est l'héritier d'une forme lexicomorphologique déjà cataloguée *dans les verbes!* (La grammaire de BRACHET (pages suivantes) est préfacée par LITTRE et dédiée à DIEZ !¹)

PARTIE II

CONJUGAISON

Préliminaires

« La conjugaison est peut-être la partie que les langues romanes ont traitée avec le plus d'originalité, qu'elles ont le plus profondément renouvelée. Des voix se sont perdues, des modes, des temps ont disparu, d'autres ont été créés que ne connaissait pas la langue-mère; les conjugaisons ont été mêlées l'une avec l'autre et classées d'après d'autres principes; enfin la décomposition a été complète, et c'est bien un édifice nouveau qui est sorti des débris de l'ancien¹. »

Tout en nous réservant d'étudier dans les chapitres subséquents les changements qu'a subis la conjugaison latine dans ses voix, ses modes, ses temps et ses personnes, mentionnons dès à présent d'une manière sommaire toutes ses transformations.

I. Voix. Sans parler de la création des auxiliaires, le changement le plus important est la perte de la voix passive. Le passif latin a été supprimé et remplacé par

1. G. Paris, *Accent latin*, p. 63.

la combinaison du participe passé avec le verbe *être*. Au reste, cette transformation était déjà accomplie dans le latin vulgaire; les textes du sixième siècle abondent en expressions de ce genre : *Ut ibi luminaria debeant esse procurata* (au lieu de *procurari*). — *Hoc volo esse donatum* (pour *donari*). — *Quod ei nostra largitate est concessum* (pour *conceditur*)... Je prends ces exemples au hasard dans les chartes et les diplômes mérovingiens.

Les verbes déponents ont pris la forme active en passant en français, ou, pour parler plus exactement, ils avaient déjà perdu la forme déponente dans le latin vulgaire, et même dans les comiques latins qui reproduisent, comme on sait, beaucoup de formes de la langue populaire. On trouve dans Plaute *arbitrare, moderare, munerare, partire, venerare, etc...*, au lieu d'*arbitrari, moderari, munerari, partire, venerari*. — Et dans les fragments des Atellanes: *Complectite, Frus-trarent, Irascere* (*irasci*), *Mirabs, Ominas, etc...*

C'est pour cette raison que *suivent, naissent, etc...*, viennent de *sequunt, nascunt*, et non de *sequuntur, nascuntur* qui auraient donné *suivónt, naissent*.

II. MODES. Le supin et le gérondif ont disparu, un nouveau mode, le *conditionnel*, a été créé.

III. TEMPS. Les modifications introduites dans la conjugaison latine sont ici au nombre de deux. 1^o Les temps passés cessent d'être exprimés par des désinences (*amavi, amaveram*), et deviennent des temps composés de l'auxiliaire *avoir* et du participe passé

(j'ai aimé, *habeo amatum*)¹. 2^o La formation du futur a lieu à l'aide de l'auxiliaire *avoir*.

Le futur français ne vient point du temps latin correspondant (*amabo*), mais il est fourni par l'adjonction de *ai, as, a, etc...*, à l'infinitif du verbe : *aimer-ai, aimer-as, aimer-a, etc...*

Les Latins exprimaient fréquemment par *habeo* joint à l'infinitif du verbe le désir de faire quelque chose dans un temps futur. On trouve dans Cicéron : *Habeo etiam dicere, — Ad familiares habeo polliceri, — Habeo convenire, — Habeo ad te scribere, — Venire habet*, Il viendra (St-Augustin); cette tournure coexista chez les écrivains de l'Empire avec le futur ordinaire (*amabo, etc.*)..., et finit par le supplanter. Dès le sixième siècle, on trouve le plus souvent *partire habeo, amare habeo, venire habet in silvam*, et les formes régulières du futur, *amabo, partiar, veniet* semblent tombées dans l'oubli. Les langues romanes ou néo-latines en se détachant du latin, emportèrent ce futur nouveau, et conservant l'inversion latine *amare habeo* devint en français *aimer-ai*². A l'origine les deux parties *aimer* et *ai* étaient séparables, et dans certaines langues néo-latines, le provençal par exemple, la réunion ne se fit pas forcément : *je vous dirai y* est indifféremment : *vos dirai — ou — dir vos ai*. En

1. Sauf pour l'indicatif imparfait, et parfait : *aimais* (*amabam*), *aimai* (*amavi*).

2. En italien, le latin *habeo* était *ho*, le futur *cantare-habeo* devient *cantare-o*; en espagnol *habeo*=*hè*, le futur est *cantar-è*; en portugais *habeo*=*hey*, le futur est *cantar-ey*.

CONJUGAISON.

187

français les deux thèmes verbaux ne tardèrent point à se souder l'un à l'autre, à devenir inséparables, et bientôt méconnaissables.

C'est un savant du siècle dernier, Lacurne de Sainte-Palaye, qui signala le premier ce mode de formation du temps futur, découverte confirmée par les travaux postérieurs de Raynouard et de Diez.

La conjugaison française s'est enrichie du conditionnel, mode ignoré de la conjugaison latine : tandis que le latin confondait dans *amarem*, *j'aimasse* et *j'aimerais*, nous avons séparé les deux sens pour attribuer à chacun d'eux une forme distincte : quel procédé avons-nous employé? Le conditionnel désigne un avenir au point de vue du passé, comme le futur désigne un avenir au point de vue du présent. Le français, pour exprimer cette nuance, a donc conçu le conditionnel sous la forme d'un infinitif (*aimer*) qui indique le futur et d'une finale qui indique le passé¹. De là *aimer-ais*, *aimer-ais*, *aimer-ait*.

En un mot, le conditionnel a été construit sur le type du futur; celui-ci est formé avec le présent (*aimer-ai*), celui-là avec l'imparfait (*aimer-ais*).

III. PERSONNES. En français comme en latin s continue à caractériser la deuxième personne du singulier *amas-aimas*, *amabas-aimais*, etc.... — La première personne du singulier n'avait jamais d's en latin : *amo*, *credo*, *video*, *teneo*, et par suite, dans l'ancien français

1. *Ais, ais, ait, ions, ieuz, aient* représentent en français le latin *abam, as, at*, etc....

j'aime, je croi, je voi, je tien. Au quatorzième siècle s'introduisit l'habitude irrationnelle (puisqu'elle n'est point fondée sur l'étymologie) d'ajouter un *s* à la première personne et de dire *je viens, je tiens, je vois.* On trouve encore dans Corneille, dans Molière, dans La Fontaine, et dans Racine la forme correcte *je croi, je voi, je tien,* et Voltaire disait au dix-huitième siècle :

La mort a respecté ces jours que je te *doi*
(*Alzire*, II, 2.)

Mais ces locutions dont on ignorait la raison historique semblaient des licences poétiques.

Le *t* caractéristique de la 3^e personne du singulier, *amat, videt, legit, audit,* persista dans l'ancien français : *il aimet, il voit, il lit, il ouït,* etc... Ce *t* étymologique disparut de la 1^{re} conjugaison, tandis qu'il persistait dans *il lit, il voit,* etc... C'est donc un vrai méfait grammatical que d'avoir ainsi brouillé les signes primordiaux et caractéristiques des personnes, signes que nous avait rapportés la tradition de la plus haute antiquité. On voit combien la régularité de l'ancienne grammaire ressort quand on prend pour point de comparaison les irrégularités survenues dans la grammaire moderne ¹.

IV. Après avoir signalé les différences profondes qui séparent la conjugaison française des conjugaisons latines, il est difficile d'aborder l'étude des flexions

1. Littré, *Hist. de la langue française*, I, 17.

verbales en français sans dire quelques mots du rôle que joue l'accent latin dans notre conjugaison.

Considérés au point de vue de l'accent tonique, les verbes sont divisés en *forts* et en *faibles*, suivant que l'accent porte sur le radical (*créscère*), ou sur la terminaison (*amére*) : ainsi *créscere, dicitis, tenui* en latin, — *croître, dites, tins*, en français, — sont des verbes *forts* parce qu'ils accentuent le radical ; *dormire, debétis, amavi* en latin, — *dormir, devez, aimai* en français, — sont des verbes *faibles* parce qu'ils accentuent la terminaison.

Cette division en verbes faibles et verbes forts — ou mieux en *formes* faibles et en *formes* fortes, car il n'y a pas à proprement parler de verbes qui soient complètement forts, c'est-à-dire qui accentuent le radical à tous les temps et à toutes les personnes, — cette division jette une vive lumière sur l'étude de la conjugaison française, comme nous le verrons au chapitre suivant.

La véritable classification naturelle des verbes français consisterait à les diviser en forts et en faibles ; c'est-à-dire suivant leur *forme*¹ ; pour ne point dérouter le lecteur, nous adopterons la classification artificielle des grammaires qui range les verbes suivant leur *fonction*, et les divise en auxiliaires, actifs, passifs, impersonnels, etc...

1. Elle ne serait point encore parfaite, puisqu'il n'y a pas de verbes complètement forts.

■ En synchronie, il ne semble pas possible de conserver les définitions sémantiques ou référentielles du verbe : en effet, le même « fait », la même « donnée » comme cette qui est dite *en verbe* : *il pleut*, peut être aussi dite *en nom* : *la pluie (tombe, etc.)*. Le mot *verbe*... est un *nom*.

Parler du verbe comme moyen de parler du temps (*ainsi que semble le suggérer Zeitwort, en allemand*) est aussi illusoire : *temps* est un **nom** ! Toutes les *indications de dates*, les *jours de la semaine*, les *mois*, etc. sont des noms.

Le verbe n'est pas spécialisé dans l'action... sauf à considérer que *recevoir (une gifle, un cadeau)*, *mourir* ou *éprouver une douleur* sont des actions !

On peut parler de **comportement verbal** pour caractériser l'ensemble des formes analysables :

Soit : (*nom ou pronom « personnel » ou indice de personne*) + *base lexicale* + (éventuellement) *augment r/i* + *désinence liée à la personne*.

Autrement dit :

Base lexicale + circonfixe

*Le circonfixe est un **signe disjoint** : « à gauche », présence d'un nom ou d'un pronom ou d'un indice de personne (je, tu, etc.) et « à droite », la deuxième partie de cet indice (désinence dans les grammaires) ; un ou deux augment peuvent s'intercaler : -i-, -r- ou -ri-*